

PROCEDURE DE CREATION DE LICENCE

Comment se licencier pour la saison prochaine ...

Les procédures d'enregistrement des licences restent « identiques » à l'année passée et se font sur l'outil mis à disposition par la FFHB (Gest'hand) à partir du 1^{er} juillet 2019.

Retrouvez toutes les informations dans la suite de cet article

Toutes les procédures d'ADHESION, de MUTATION sont désormais DÉMATÉRIALISÉES. Tout n'est pas virtuel pour autant, il vous faudra faire parvenir au club l'original du certificat médical, la fiche d'inscription complète, l'autorisation parentale et le règlement.

Le demandeur de la licence renseigne en ligne les informations demandées, et joint également en ligne, les pièces requises :

- **certificat médical de non contre-indication à la pratique du handball en compétition (Utiliser de préférence le modèle FFHB)**
ou
- **attestation – questionnaire de santé : datée et signée (pour un renouvellement)**
- la **photocopie d'une pièce officielle d'identité** avec photo et précisant sa nationalité.
- **Autorisation parentale datée et signée** sur formulaire spécifique FFHB (Pour les mineurs)

Dans tous les cas, nous vous demandons de nous remettre la **fiche de renseignements** (pour les mineurs) accompagnée du règlement de la cotisation. **En l'absence de règlement, la licence ne sera pas validée**, et vous ne pourrez prendre part à une quelconque fonction.

N'hésitez pas à nous recontacter si besoin :

CAS n°1 : RENOUELEMENT :

Vous étiez déjà licencié en 2018-2019 : Vous allez recevoir par mail un message vous invitant à renouveler votre licence. (le message peut être dans vos « indésirables »)

Merci de vérifier l'ensemble des informations.

Vous devez de nouveau ajouter le certificat médical, l'autorisation parentale pour les mineurs. La carte d'identité n'est à ajouter que tous les 3 ans, sauf expiration.

Le certificat médical

- si le certificat médical fourni pour la saison 2016-2017 a été établi **avant le 1er juin 2016**, un nouveau certificat médical est à produire.
- si le certificat médical fourni pour la saison 2016-2017 a été établi après le 1er juin 2016, celui-ci reste valable pendant 2 ans et le licencié pratiquant doit fournir une attestation de santé suivant modèle, après avoir renseigné le questionnaire de santé suivant modèle (qu'il conserve).

S'il coche la case NON à l'attestation de santé alors cette attestation et le certificat médical de la saison passée sont suffisants

S'il coche la case OUI à l'attestation, alors le licencié devra impérativement produire un nouveau certificat médical

Si vous n'avez pas rien reçu merci de nous retransmettre rapidement NOM, PRENOM, date de naissance et **mail**

Cas n°2 : CRÉATION :

Vous êtes nouveau licencié Handball :

Utiliser le mail contact@prahandball.fr et communiquer votre NOM, PRENOM, date de naissance, adresse postale et mail, nous pourrons ainsi vous envoyer un mail vous invitant à compléter votre licence.

Cas n°3 : MUTATION :

La période officielle des mutations court du 1er juin au 31 juillet 2019.

« L'article 49.2.1 indique que « tout titulaire d'une licence « pratiquant », âgé de 12 ans et plus, et tout titulaire d'une licence « dirigeant » désirant changer de club « principal » est soumis au régime des mutations »

Vous étiez licencié dans un autre club la saison passée : La procédure de mutation est initiée par le NOUVEAU club principal du demandeur (PRAHB) selon la procédure informatique en vigueur.

Il faut nous envoyer à l'adresse mail contact@prahandball.fr votre NOM, PRENOM, date de naissance, adresse postale et mail, nous pourrons ainsi vous envoyer un mail vous invitant à enregistrer votre licence en ligne.

Une demande de mutation est considérée recevable par la ligue dont dépend le club d'accueil dès lors que le club d'accueil adresse à sa ligue, dans un délai de quatorze jours à compter de la date d'envoi du changement de club (cf. art. 52-2), le dossier complet de mutation. **Pour une meilleure gestion, les dossiers de mutation devraient être enregistrés avant le 14 juillet.**

Pour tous:

Sur le formulaire internet, vous devez :

- Corriger ou **compléter les renseignements** vous concernant: coordonnées, taille, latéralité.
- **Choisir votre type de licence** parmi les possibilités (cases à cocher personnalisées en fonction de votre âge).
- **Télécharger une photo type identité** (cadrage portrait, fond neutre). Ce fichier est obligatoirement un fichier image, et ne doit pas excéder 500 Ko.
- **Fournir les documents demandés (CI-DESSOUS)** : (ils peuvent avoir été scannés, ou simplement photographiés avec un appareil photo numérique ou un téléphone, ils doivent bien sûr être **lisibles**) :

→ **Le certificat médical à faire remplir par votre médecin traitant** : sur papier à en-tête du médecin, doit comporter la mention « *pas de contre- indication à la pratique du handball en compétition* » . Ou faire compléter le modèle pré rempli. Le certificat doit être comporté le tampon du médecin, **daté et signé**

→ **Votre carte d'identité** (recto/verso) ou pour les enfants n'en disposant pas, le livret de famille à la page de l'enfant.

→ **Une photo de portrait numérique** très lisible (si celle-ci n'apparaît pas sur votre demande de licence pré remplie reçue par mail en cas de renouvellement)

→ **Une autorisation parentale anti-dopage pour les mineurs** , voir modèle pré rempli. **datée et signée**

Notez que votre photo sera valable trois ans, elle ne vous sera donc pas redemandée l'année prochaine, pas plus que votre carte d'identité qui restera dans la base de données de la fédération.

S'il vous manque des pièces, vous pouvez enregistrer votre formulaire pour y revenir plus tard (bouton Enregistrer en bas de page).

Tout n'est pas virtuel pour autant, il vous faudra faire parvenir au club **l'original du certificat médical, la fiche d'inscription complète, l'autorisation parentale et le règlement.**

En possession de tous ces éléments, et une fois que vous aurez validé votre formulaire en ligne (bouton Finaliser en bas de page), le club peut valider votre demande et la faire remonter à la Ligue. Vous recevrez un mail vous signalant votre qualification et en pièce jointe les conditions générales d'assurance et votre licence dématérialisée et vous voilà licencié(e) et qualifié(e) pour la saison.

Nous vous engageons à vous créer un compte de connexion sur le site du club. Cela vous permettra d'accéder aux informations vous concernant (calendrier des matches, boutiques, etc..)

La mise à jour des données personnelles sur le site est de votre responsabilité. Vérifier vos numéros de téléphone et mails. C'est par eux que nous vous contactons.

Nouveauté : possibilité de régler vos adhésions et achats sur la boutique en ligne sur le site prahandball.fr . (voir l'article correspondant)

